CONFÉRENCE DES DOYENS DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU QUÉBEC









Le 27 mars 2020 PAR COURRIEL

Aux directeurs et directrices des services professionnels Aux directeurs et directrices de l'enseignement de tous les milieux cliniques utilisés à des fins de formation médicale

Objet : COVID-19 – Redéploiement des médecins-résidents

Chères collègues, Chers collègues,

Au cours des prochaines semaines, de nombreux médecins-résidents devront être redéployés dans le réseau de la santé pour œuvrer là où la crise sanitaire le requiert. Comme vous le savez, ces médecins-résidents ont un double statut de professionnel de la santé et d'étudiant qui doit être pris en considération et respecté dans les décisions qui les concernent, et ce, dans le cadre d'un partenariat entre leur employeur, soit le réseau de la santé (et plus directement les établissements) et les facultés de médecine.

Les médecins résidents qui seront redéployés rendront certes les services à la population et au système de santé qui seront attendus d'eux, mais c'est dans le cadre d'une activité académique universitaire reconnue formellement qu'ils et elles pourront le faire. Ils y seront formés, principalement, à dispenser des soins en situation de crise sanitaire urgente, hors du contexte d'un stage habituel. Ces activités seront contributoires au cheminement du résident, pourront remplacer d'autres stages prévus à la grille de stages du résident et devront être réalisées sous une supervision adéquate. À l'issue de cette activité, la faculté de médecine devra s'assurer par une évaluation en bonne et due forme que le médecin résident en a atteint les objectifs académiques et notamment qu'il ou elle aura appris à prodiguer des soins en équipe et de façon polyvalente dans le cadre d'une urgence sanitaire.

Comme vous le constatez, les préoccupations de formation sont au cœur de la présence du médecin-résident dans le milieu clinique, que ce soit dans son milieu habituel ou dans un milieu d'exception. En conséquence, il est important qu'il soit clair pour tous que la formation des médecins résidents relève des facultés de médecine et que celles-ci sont les mieux placées pour autoriser et coordonner le redéploiement de médecins-résidents. Elles tiendront bien entendu compte des besoins du réseau et des établissements de santé dans ce processus, mais la reconnaissance de la formation du médecin-résident étant leur prérogative, aucune réaffectation de résident ne saurait avoir lieu sans leur consentement et leur approbation.

En étant convaincus que nous pouvons compter sur votre compréhension et votre collaboration en ces temps exigeants, nous vous prions d'agréer, Chers collègues, Chères collègues, nos salutations cordiales et l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président de la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec,

Le président de la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine du Québec

Julien Poitras Doyen

Faculté de médecine Université Laval Armand Aalamian

Vice-doyen

Faculté de médecine Université McGill

Au nom des vice-doyens exécutifs

Jean-François Montreuil

Vice-doyen exécutif Faculté de médecine

Université Laval

c. c. Membres de la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec

Membres de la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine du Québec

Vice-doyens exécutifs des facultés de médecine du Québec

Madame Lucie Opatrny, MSSS

Monsieur Christian Campagna, FMRQ

Madame Debbie Gendron, MEES

Madame Anne-Marie MacLellan, CMQ